

Fiche Pacte budgétaire et protection sociale

La base est le traité de Lisbonne composé du TUE (traité de Maastricht) et du TFUE (ex TCE, Traité Constitutionnel Européen rejeté en mai 2005 et peu amendé, appelé « mini traité » par N Sarkozy)

La protection sociale est concernée : « L'Union peut prendre des initiatives pour assurer la coordination des politiques sociales des États membres. »

3 textes ont été lancés en même temps, qui forment un tout :

- Le Pacte pour l'euro plus.
- Le MES (Mécanisme Européen de Stabilité)
- Le pacte budgétaire, TSCG (Traite sur la Stabilité, Coordination et Gouvernance de l'union économique et monétaire), aussi appelé pacte, « fiscal compact », mais aussi par ceux qui ne l'apprécient guère Pacte « Merkozy » et Pacte « austéritaire »

Le Pacte budgétaire verrouille l'ensemble : pour « bénéficier » du MES il faut avoir ratifié le Pacte budgétaire. Le Pacte budgétaire renvoie au Pacte pour l'euro plus

1 Le MES est souvent appelé FMI européen. En réalité il travaille en coordination avec le FMI, la BCE et la Commission Européenne (la « troïka »).

La Grèce est emblématique des « conditionnalités » imposées, y compris dans le domaine de la protection sociale, pour que les Etats (pas les citoyens) reçoivent des fonds.

2 Le Pacte budgétaire comporte notamment 2 objectifs contraignants, renforçant le traité de Maastricht :

- Déficit structurel maximal à terme de 0,5 % du PIB. C'est la « règle d'or ». Le déficit (ou excédent) au sens de l'Union européenne (UE) cumule Etat, collectivités territoriales et protection sociale. (L'UE ne connaît pas la notion de cotisation sociale, fondement de notre Sécurité Sociale). Le calcul du déficit structurel est hautement discutable et discuté, mais c'est la Commission européenne qui décide
- Retour à un ratio dette sur PIB (Produit Intérieur Brut – les richesses créées sur une année-) de 60 % maximum sur 20 ans (une génération !). La France est aux alentours de 90 %. A moins d'un retour à la croissance qui n'est pas d'actualité, il faudrait des excédents budgétaires pendant 20 ans

Comment y parvenir ? Même si le budget d'un Etat n'est pas comparable au budget d'un ménage, on pourrait penser qu'il y a plusieurs façons d'y parvenir, que les gouvernements ont le choix des moyens.

Ce n'est pas le cas : le Pacte budgétaire renvoie (discrètement) au pacte pour l'euro plus.

3 Le Pacte pour l'euro plus n'autorise qu'une seule politique, entre autres pour la protection sociale, qui est subordonnée aux objectifs budgétaires des Etats.

- La « viabilité des retraites, des soins de santé et des prestations sociales » est conditionnée à l'état des finances publiques.

Pour revenir à 3% de déficit en 2013, la France doit impérativement dégager 30 md € en 2013 (ce sera davantage en réalité), 80 mds € d'ici 2017 !

C'est une somme astronomique : tous les pays avec des objectifs de ce type voient leur situation empirer chaque année.

Non seulement la santé n'est pas une priorité pour l'UE, mais c'est une variable d'ajustement budgétaire majeure. On est à l'opposé de notre Sécurité Sociale

- Pour économiser l'UE a des « modèles » de réformes : « **Les réformes de la sécurité sociale** ...ont bien progressé dans plusieurs pays, dernièrement en République tchèque, en Grèce, en Espagne et en Italie... » ; « Il est toutefois nécessaire que des mesures supplémentaires soient prises, sans attendre ». Pour la partie retraites, la réforme Sarkozy / Fillon / Woerth est jugée un petit pas positif, mais très loin du compte. La réforme « systémique » est toujours exigée
- **En plus le pacte pour l'euro plus impose de baisser le « coût » du travail, ce qui réduit le financement de la Sécurité Sociale.**

Pour l'UE la priorité c'est la « compétitivité », ce qui implique la baisse du « coût » du travail, donc des salaires et des cotisations sociales patronales

- Un exemple de baisse des salaires fut la tentative de Nicolas Sarkozy d'imposer les accords compétitivité emploi. Sous un autre nom dans la Conférence sociale ils sont toujours revendiqués par le MEDEF
- La compétitivité pour le pacte pour l'euro plus c'est aussi : « les réformes fiscales, par exemple la réduction des charges fiscales pesant sur le travail (*en langage européen ce sont les cotisations sociales patronales*), afin de rendre le travail financièrement attrayant (sic) tout en préservant le niveau global des recettes fiscales... ».
- « Préserver le niveau des recettes », c'est la TVA sociale de N Sarkozy – heureusement abandonnée - ou la CSG qui menace de la remplacer, ainsi que des taxes dites « écologiques » ou autres. (Un autre nom de la TVA « sociale » était la TVA « écologique ». C'est cela le marketing politique)

Noter que la compensation de la baisse des cotisations sociales patronales par la CSG entraînerait une baisse du pouvoir d'achat pour la population, **mais ce ne serait pas des ressources supplémentaires pour la santé.**

- Le « trou » resterait à compenser par ailleurs, d'où, en plus de la TVA ou de la CSG, de taxes, d'impôts..., la demande de « réformes » **pour faire des économies et augmenter la part du privé. Les PLFSS en seraient forcément affectés**

Le Pacte budgétaire et le Pacte pour l'euro plus qui lui est associé ne permettent pas de revenir sur les dégâts et insuffisances que nous avons **tous** dénoncés depuis des années dans le collectif franchises, puis dans le collectif Notre santé en Danger. Au contraire ils imposeraient une aggravation

L'accès à une prévention et à des soins de qualité pour toutes et tous, avec du personnel rémunéré normalement, bien formé, en quantité suffisante, est incompatible avec le Pacte budgétaire.